



Notre municipalité est proactive en sécurité civile

Le saviez-vous ? La Trousse 72h, c'est essentiel

Nous travaillons fort à mettre à niveau notre plan de sécurité civile. Notre « plan » étant notre préparation à faire face à d'éventuelles situations d'urgence graves sur notre territoire. Nous avons d'ailleurs publié une toute nouvelle page sur le sujet à notre site Internet afin de vous informer du contenu du plan. Cette page se trouve sur <http://st-ludger.qc.ca> dans la rubrique « À consulter / Plan de sécurité civile ». Vous pouvez même y trouver des liens d'intérêt sur des mesures préventives et de préparation.

Tempêtes climatiques; Pluies diluviennes, Inondations, Pannes des services publics (électricité, téléphone, etc.), Incendies majeur, Incendies de forêt, Accidents routiers majeurs et risque de déversement de matières dangereuses... Ce sont là des événements pour lesquels nous ne pouvons pas prétendre être à l'abri.

Il importe de savoir que la **sécurité civile** est l'ensemble des actions et des moyens mis en place à **tous les niveaux de la société** et à la base, chacun des **citoyens** devrait se sentir concerné et pas juste les municipalités.

L'article 5 de la *Loi sur la sécurité civile* indique même ceci : *Toute personne doit faire preuve de prévoyance et de prudence (...)*.

Prévoyance, mais quelle prévoyance ? Voici : Les citoyens devraient notamment s'assurer de connaître les consignes à suivre en cas d'urgence et, disposer d'un niveau d'autonomie lui permettant de faire face au moins aux 72 premières heures d'un sinistre. Il s'agit donc d'avoir des **articles essentiels qui permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence**. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux personnes sinistrées ou que pourrait prendre la municipalité à organiser des mesures d'intervention, ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Nous vous invitons fortement à vous doter d'une telle trousse.

Que mettre dans une trousse 72h ?

- Eau potable (deux litres par personne et par jour, pour au moins trois jours).
- Nourriture non périssable (pour au moins trois jours).
- Ouvre-boîte manuel.
- Radio à piles et piles de rechange.
- Lampe de poche et piles de rechange.
- Trousse de premiers secours: bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques.
- Articles pour la toilette: brosses à dents, serviettes, mouchoirs en papier, savon, papier hygiénique, sacs à ordures en plastique.
- Couvertures ou sacs de couchage.
- Argent.
- Jeu de clés pour la voiture et la maison.
- Sifflet (pour signaler votre présence aux secouristes).
- Bougies, briquet et allumettes.
- Couteau de poche multifonctionnel.
- Masques antipoussière (pour filtrer l'air contaminé).
- Photocopies de vos documents personnels importants: pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, liste des personnes à joindre en cas d'urgence.

Enfin, n'oubliez pas d'inclure des articles pour :

- La famille (médicaments, équipements médicaux, nourriture spéciale);
- Les enfants en bas âge (lait maternisé, couches jetables, biberons);
- Les animaux domestiques (nourriture, médicaments, accessoires).

Excellent ! Vous constatez à la lecture de cette liste que vous avez presque tout ce qui est suggéré, mais vous constatez aussi que c'est un peu éparpillé partout dans la maison. Il serait sage de faire une trousse et de la placer dans un endroit précis où vous pourrez y avoir accès en cas d'urgence. Un sac solide et facile à transporter, comme un sac à dos semble l'idéal. **À vos trousses !**

Il existe aussi des trousses préassemblées. Elles sont notamment disponibles auprès des organisations suivantes :

[la Croix-Rouge canadienne](http://www.croixrouge.ca), <http://www.croixrouge.ca> [l'Ambulance Saint-Jean](http://www.ambulancestjean.ca), <http://www.boutiqueasj.ca> Et certains commerçants de la région.